

Reconstitution des débats au Parlement européen

Heléne Fritzon (Suédoise) S&D → Chloé F.		Dita Charanzová (Tchèque) RE → Léana	Nathalie Loiseau (Française) RE → Romane	Vlad-Marius Botoș (Roumain) RE → Camila		
Mónica Silvana González (Espagnole) S&D → Anaïs G.	Alessandra Moretti (Italienne) S&D → Chloé H.	Isabel Wiseler-Lima (Luxembourgeoise) PPE → Lucie	Manfred Weber (Allemand) PPE → Anna	Sandra Kalniete (Lettonne) PPE → Anais C.		
Isabel Santos (Portugaise) S&D → Mathilde	Mohammed Chahim (Néerlandais) S&D → Inès D.	Nadine Morano (Française) PPE → Adèle		György Hölvényi (Hongrois) PPE → Ruben	Elżbieta Kruk (Polonaise) CRE → Cyprien	Assita Kanko (Belge) CRE → Jean-Paul
Elena Kountoura (Grecque) GUE/NGL → Lina	Clare Daly (Irlandaise) GUE/NGL → Mila	Andrey Novakov (Bulgare) PPE → Auréliane	Liudas Mažylis (Lituanien) PPE → Tyfenn	Martin Buschmann (Allemand) NI → Nicolas	Markus Buchheit (Allemand) ID → Romain	Jordan Bardella (Français) ID → Inès I.
		Ska Keller (Allemande) Verts/ALE → Rafik	Kira Marie Peter- Hansen (Danoise) Verts/ALE → Alizée	Heidi Hautala (Finlandaise) Verts/ALE → Anouk	Marco Zanni (Italien) ID → Ismaël	

Dans la réalité, pour 2019-2024, il y a 705 députés européens¹, répartis en sept groupes politiques : 177 du Parti populaire européen – démocrates-chrétiens (PPE, 25,10 %) ; 143 de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&D, 20,28 %) ; 101 de Renew Europe (RE, 14,32 %) ; 72 Les Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE, 10,21 %) ; 66 conservateurs et réformistes européens (CRE, 9,36 %) ; 62 d'identité et démocratie (ID, 8,79 %) ; 37 de la Gauche unitaire européenne – gauche verte nordique (GUE/NGL, 5,24 %) ; et 47 non-inscrits (NI, 6,66 %). 96 sont Allemands, 79 Français, 76 Italiens, 59 Espagnols, 52 Polonais, 33 Roumains, 29 Néerlandais, 21 Belges, 21 Grecs, 21 Portugais, 21 Tchèques, 21 Hongrois, 21 Suédois, 19 Autrichiens, 17 Bulgares, 14 Danois, 14 Finlandais, 14 Slovaques, 13 Irlandais, 12 Croates, 11 Lituanais, 8 Lettons, 8 Slovènes, 7 Estoniens, 6 Chypriotes, 6 Luxembourgeois et 6 Maltais. 37,7 % sont des femmes ; la plus jeune députée a été élue à 21 ans, le plus vieux 82, avec une moyenne à 50.

En conséquence, sur les 26 élèves qui doivent jouer leur rôle, sept sont du PPE, cinq S&D, trois de RE, trois Verts/ALE, trois ID, deux CRE, deux de la GUE/NGL et un non-inscrit. Quatre sont Allemands, trois Français, deux Italiens, une Espagnole, une Polonaise, un Roumain, un Néerlandais, une Belge, une Grecque, une Portugaise, une Tchèque, un Hongrois, une Suédoise, un Bulgare, une Danoise, une Finlandaise, une Irlandaise, une Lettonne, un Lituanien et une Luxembourgeoise. 27 % des élèves sont des garçons ; l'âge réel varie entre 15 et 16 ans.

1 → <https://www.europarl.europa.eu/meps/fr/search/chamber>

Trois thèmes proposés au débat

Premièrement, celui des changements climatiques² ; de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; de la COP 28 à Dubaï ; de l'application du traité de Paris ; de la transition écologique ; des énergies renouvelables ; ou de l'énergie nucléaire.

Deuxièmement, celui de la guerre en Ukraine ; des rapports de l'UE avec la Russie ; des candidatures moldave et ukrainienne ; du conflit israélo-palestinien ; de la montée de l'antisémitisme, de l'islamophobie, du populisme et du djihadisme ; ou de la désinformation.

Troisièmement, celui de la politique migratoire légale et illégale³ ; de l'accueil des réfugiés ; du droit d'asile ; du renforcement des frontières extérieures ; du trafic de migrants ; de la politique d'intégration ; ou des conditions d'entrée et de séjour des étrangers.

Le travail de chaque élève se fait en trois étapes :

- d'abord à domicile, il faut s'approprier son rôle en faisant quelques recherches sur le/la député·e à représenter, c'est-à-dire sur qui il/elle est, surtout quelles sont ses idées (= celles de son parti, de son pays ou de son groupe parlementaire sur les thèmes abordés) ; ensuite, chaque élève doit rédiger trois propositions de résolution⁴, par exemple une sur chacun des trois thèmes proposés, en accord avec les idées de ce député ; cette recherche est ramassée par le prof et évaluée.
- Pendant la première séance parlementaire, les députés se réunissent en groupes parlementaires, pour se mettre d'accord sur une sélection de propositions de résolution : un groupe ne peut pas présenter plus de propositions que le nombre de ses députés, affectant à chaque proposition un député-rapporteur différent ; cette sélection est récupérée par le prof pour servir à rédiger l'ordre du jour de la seconde séance.
- Pendant la seconde séance parlementaire, les députés siègent en plénière ; dans l'ordre du jour, chaque proposition de résolution est attribuée à un député et à un ou plusieurs groupe(s) parlementaire(s) ; chacun son tour doit présenter une proposition (maximum une minute de présentation), ensuite tous peuvent échanger quelques arguments et présenter des amendements (qui sont numérotés), puis on passe au vote pour chaque amendement et pour la résolution finale : les députés ont le choix entre voter « pour », « contre » ou « abstention » ; le texte est enfin annoncé par le président (le prof) comme rejeté ou approuvé. La participation lors de la séance est évaluée.

→ <https://www.europarl.europa.eu/>

Fichier sous licence Creative Commons « [attribution – pas d'utilisation commerciale – partage dans les mêmes conditions](#) ».

Fonte de caractères utilisée : [Linux Libertine](#) . Cours et documents disponibles sur www.librecours.eu

2 « Timeline: European climate action » [2 min 54 s], 23 juin 2021. → https://multimedia.europarl.europa.eu/en/timeline-european-climate-action_N01-AFPS-210617-CLAW_ev

3 « Towards a more just and simple asylum system » [1 min 30 s], 25 avril 2018. → https://multimedia.europarl.europa.eu/en/towards-a-more-just-and-simple-asylum-system_N01-PUB-180412-ASYL_ev

4 Exemples : <https://www.europarl.europa.eu/plenary/fr/texts-submitted.html?tabType=motions>